



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué (convocation en date 30 mars 2017), s'est réuni, en mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM. MERCIER, HIGNET, LESEIGNEUR, DENIER, DE SALLIER, DENIEL, CARIOU, COLLIN, AUBAUD, LERAY.

Absents excusés : MM. HELO (procuration à Pascal DENIEL), RUE (procuration à Julie CARIOU)

Absente : Géraldine PELLÉ.

Nombres de présents : 10.

Secrétaire : Françoise AUBAUD.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 17/03/2017
- Achat matériel
- Travaux sur voirie
- Travaux sur bâtiments communaux
- Sanitaires publics zone de loisirs
- Plantations
- Illuminations du bourg en fin d'année
- Demandes de subventions des associations
- Vote des taux des trois taxes directes locales
- Affectation des résultats 2016 Commune, Assainissement, Maison du Bien-Etre
- Dotation aux amortissements 2017
- Subvention au budget CCAS
- Travaux dispositif assainissement La Prairie
- Taxe assainissement 2017 La Prairie
- Budget annexe 2017 Assainissement
- Budget annexe 2017 Maison du Bien-Etre
- Budget principal 2017 Commune
- SIGEP (retrait PIPRIAC)
- Questions diverses.

Compte-rendu affiché le 14 avril 2017.

Délibération N° 2017.04.01

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 MARS 2017

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 17 mars 2017 sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Délibération N° 2017.04.02

ACHAT DE MATERIEL

Il est proposé l'acquisition d'un broyeur à végétaux et d'un échafaudage pour les services techniques municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas acquérir de broyeur étant préférable de demander celui de Vallons de Haute Bretagne Communauté.
- Décide d'acquérir un échafaudage et de prévoir 2 200 € TTC de crédits au budget primitif en section d'investissement.

Délibération N° 2017.04.03

TRAVAUX DE VOIRIE

1) **Une tête d'un pont sous la voie communale 206** nécessite d'être remise en état.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la réfection de cette tête de pont et prévoit 1 000 € de crédits à l'article 615231 - section de fonctionnement du budget primitif 2017.

2) Sécurisation voiries agglomération

Suite à la séance du 27 janvier 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits au budget 2017, pour la sécurisation du bourg : en section d'investissement - opération 62017 :

- Dépenses : compte 2152 : 25 000 €.
- Recettes : subvention Etat (compte 1321) : 8192 € et subvention Département (compte 1323) : 8192 €.

Délibération N° 2017.04.04

PLANTATIONS

Il est proposé d'agrémenter le bourg par des plantations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prévoir 3 000 € de crédits au budget 2017 (compte 2121 / opération 42017).

Délibération N° 2017.04.05

TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux accessibilité secteur mairie

Les travaux ont été effectués en 2016. La pose des panneaux de stationnement « handicapés » et le marquage au sol ont été effectués début 2017.

Il reste à installer un garde-corps sur la rampe d'accès à la salle de la mairie, et le bardage des sanitaires extérieurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire 1 494 € de complément de crédits au budget 2017 (compte 2313/opération 22016).

2) Fenêtres et porte école

Lors de sa séance du 17 mars dernier, le Conseil Municipal avait décidé d'inscrire 2 000 € de crédits au budget 2017 pour le remplacement de trois fenêtres et une porte à l'étage de l'école. Le devis le moins-disant est en fait plus élevé que les crédits prévus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire de 3 020 € TTC de crédits au budget 2017, en section d'investissement, comptes 2313 – opération 32017.

Délibération N° 2017.04.06

SANITAIRES PUBLICS ZONE DE LOISIRS PRES SALLE POLYVALENTE

Lors de sa séance du 27 janvier 2017, le Conseil Municipal avait décidé de demander des devis pour la création de sanitaires publics extérieurs sur la zone de loisirs et de solliciter des subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de prévoir ces travaux en 2017 (si la commune obtient des subventions) ou en 2018, considérant la nécessité de créer ces sanitaires pour un meilleur accueil des usagers de la zone de loisirs.
- Demande le dépôt de la demande de permis de construire en 2017,
- Sollicite une subvention au titre du contrat de territoires,
- Sollicite une subvention auprès de la Commission des finances du Sénat,
- Sollicite une subvention au titre du Contrat de Ruralité,
- Sollicite une subvention au titre du contrat de territoires,
- Décide d'inscrire les crédits au budget 2017, en dépenses : 200 € TTC de crédits au compte 2031 pour le complément d'étude à faire par l'architecte et 18 000 € TTC au compte 2313 / opération 112015.

Délibération N° 2017.04.07.1

CURAGE RESERVES INCENDIE

Les réserves d'eau contre l'incendie du Boulay et de La Reinois sont envahies par la végétation. Il est nécessaire de les curer afin de permettre le pompage d'eau en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire curer les deux mares en septembre afin de pouvoir déposer les boues sur des terres agricoles libérées de culture.

Délibération N° 2017.04.07.2

ILLUMINATION DU BOURG EN FIN D'ANNEE

Il est proposé d'illuminer le bourg en fin d'année. Il faudrait installer des prises spéciales sur les lampadaires et acquérir des illuminations.

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 a fourni un devis pour la pose de 6 prises de courant. Il participe financièrement à hauteur de 20 % du montant TTC. Le montant restant à charge de la Commune serait de 1 113 € TTC.

Gilbert HIGNET présente plusieurs propositions d'illuminations sur lampadaires, sur la mairie et l'école.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'illumination du bourg,
- Décide d'inscrire 3 500 € de crédits au budget 2017 (section investissement : compte 2158/ opération 52017).

Délibération n° 2017.04.08

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION RESIDENCE LE GRAND CHAMP

Vu la demande présentée, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention à l'association Résidence Le Grand Champ de MAXENT (pour l'animation de la maison de retraite de MAXENT), d'un montant de 60 € annuel, pour les années 2016 ET 2017 et d'inscrire les crédits au budget 2017.

Délibération N° 2017.04.09

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DE LA MAISON DE RETRAITE DE MAURE DE BRETAGNE

Vu la demandes présentée, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, s'engage à verser une subvention à l'association d'animation de la maison de retraite de MAURE-DE-BRETAGNE, d'un montant de 35 € par résident précédemment domicilié à BOVEL.

Délibération N° 2017.04.10

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Monsieur le Maire présente le document FDL et précise que les bases d'imposition sont définies par la direction des finances publiques. Il propose de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux 2016 pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 15.87
- Taxe foncière (bâti) : 18.74
- Taxe foncière (non bâti) : 48.56.

Délibération N° 2017.04.11

AFFECTATION DE RESULTATS 2016 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la section de fonctionnement de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent cumulé de **3 661.98 €** sur le compte administratif 2016.

Il rappelle que la section d'investissement 2016 fait apparaître un excédent cumulé de clôture de **22 959.72 €**. Cette somme sera portée à l'article 001 (recettes) - Solde d'exécution N – 1, du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 (3 661.98 €) de la manière suivante, au budget 2017 :

Section de fonctionnement (recettes)

- article 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 3 661.98 €.

Délibération N° 2017.04.12

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire présente le projet du budget annexe Assainissement. Il rappelle que ce budget concerne l'assainissement du lotissement « La Prairie », la commune ne disposant pas d'assainissement collectif pour le reste du territoire. Le budget est préparé TTC.

1) TRAVAUX

Le dispositif d'assainissement du lotissement La Prairie nécessite, cette année, des travaux (vidange fosse, filtre pouzzolane, filtre à sable ; réparation ou remplacement chasse à augets...). Ces dépenses sont prévues au budget 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire effectuer les travaux.

En section d'investissement, sont également inscrits au budget des crédits pour des travaux qui seraient à réaliser dans les années futures.

2) TAXE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir la taxe d'assainissement 2016 pour 2017, au tarif de 257.50 € TTC par foyer.

3) VOTE DU BUDGET 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le budget annexe assainissement 2017, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement :	7 008.98 €
- section d'investissement :	24 886.34 €.

Délibération N° 2017.04.13

AFFECTATION DE RESULTATS 2017 – MAISON DU BIEN ETRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la section de fonctionnement de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent cumulé de **17 361.92 €**, sur le compte administratif 2016.

Il rappelle que la section d'investissement 2016 fait apparaître un déficit cumulé de clôture de **4 497.92 €**. Cette somme sera portée à l'article 001 (dépenses) - Solde d'exécution N – 1, du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 (17 361.92 €) de la manière suivante, au budget 2017 :

Section d'investissement (recettes)

- Article 1068 –Excédent de fonctionnement capitalisé 2016 : 4 497.92 €

Section de fonctionnement (recettes)

- article 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 12 864.00 €.

Délibération N° 2017.04.14

BUDGET ANNEXE 2017 – MAISON DU BIEN ETRE

Monsieur le Maire présente le budget annexe qui est assujetti à la TVA (les montants inscrits au budget sont HT).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le budget annexe « Maison du Bien-Etre » 2017, qui s'équilibre en recettes et en dépenses HT, à :

- section de fonctionnement : 21 152.00 €
- section d'investissement : 9 797.92 €.

Délibération N° 2017.04.15

SUBVENTION AU CCAS 2017

Le budget 2017 du CCAS ne nécessite pas le versement d'une subvention du budget principal.

Délibération N° 2017.04.16

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Vu les délibérations N° 2011.04.06, 2013.04.13 et 2016.10.10, les crédits pour amortissement des immobilisations sont inscrits au budget 2017.

Délibération N° 2017.04.17

INTEGRATION FRAIS D'ETUDES

Il y a lieu d'intégrer aux comptes 2313, des frais d'études réalisées pour l'aménagement du cimetière et pour les WC extérieurs mairie, et payés au compte 2031.

Operations	Dépenses payées au Compte 2031	au compte 2313	
42013 - Aménagement du cimetière			
Honoraires SAFEGE	5 214,80	5 214,80	
22016 - Accessibilité ERP secteur mairie			
Honoraires RICAUD pour construction WC extérieurs	288,00	288,00	
Total	5 502,80	5 502,80	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer ces frais d'études et de prévoir les écritures comptables au budget 2017.

Délibération N° 2017.04.18

AFFECTATION DE RESULTATS 2016 - COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la section de fonctionnement de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent cumulé de **189 196.91** € sur le compte administratif 2016.

Il rappelle que la section d'investissement 2016 fait apparaître un déficit cumulé de clôture de **83 590.50** €. Cette somme sera portée à l'article 001 (dépenses) - Solde d'exécution N – 1, du budget primitif 2017.

De plus, les restes à réaliser sont pris en compte lors de l'affectation des résultats. La section d'investissement 2016 fait apparaître un excédent restant à réaliser de **10 341** €.

Le déficit global d'investissement 2016 s'élève donc à **73 249.50** €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 (189 196.91 €) de la manière suivante, au budget 2017 :

Section de fonctionnement (recettes) :

compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 115 947.41 €.

Section d'investissement (recettes) :

compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 73 249.50 €.

Délibération N° 2017.04.19

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget principal 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 599 584.41 €
- Section d'investissement : 251 008.30 €.

Ce budget est voté par chapitre (sans opération) pour la section d'investissement.

Délibération N° 2017.04.20

SIGEP (Retrait RUFFIAC)

Le syndicat mixte pour la gestion de la piscine de GUER a émis un avis favorable au retrait de la Commune de RUFFIAC du syndicat. Le Conseil Municipal de BOVEL doit donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

INFORMATIONS DIVERSES

- **MONUMENT AUX MORTS**

Le monument aux morts vient d'être rénové en vue de la cérémonie cantonale du 8 mai qui aura lieu à BOVEL.

- **EXPERIMENTATION SUR VOIRIE DANS LE BOURG**

Des chicanes ont été installées par les services de l'Agence Départementale dans le cadre d'une expérimentation, afin d'inciter les usagers à réduire leur vitesse pour des raisons de sécurité. Les conditions de priorité du carrefour du bourg vont également être modifiées.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris les décisions suivantes :

N°	OBJET	INTERESSE OU FOURNISSEUR	MONTANT
2017-02	LOCATION LOCAL 2 MAISON DU BIEN-ETRE A MI-TEMPS	MME Armelle GUIMARD	Loyer mensuel 156 € TTC
2017-04	CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIEL CUISINE CANTINE ET SALLE POLYVALENE	HORIS SERVICES	698,40€ TTC par an
2017-05	CONTRAT VERIFICATION	BUREAU VERITAS	
	aire de jeux zone de loisirs et école		324€ par an
	buts plateau sportif		336 € biannuel